

sa discrétion. Il fait évaluations sur évaluations; il rédige des règlements et a recours à tous les moyens pour percevoir ce qu'il considère revenir à lui et à son département. Il est muni d'autorité, et devant son autorité le simple citoyen se voit réduit à l'impuissance absolue.

Si, dans son énervement, le contribuable se trompe et verse au Gouvernement un montant supérieur à son dû, il ne dispose d'aucun moyen facile de recouvrement. L'article 56 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu prévoit seulement que le ministre peut rembourser un excédent pourvu que le contribuable en fasse la demande par écrit. On ne dit pas que le ministre doit le faire. Ce procédé n'a rien de juste. On aurait dû depuis longtemps démocratiser l'application de la loi de l'impôt sur le revenu, définir les pouvoirs du ministre et fournir aux citoyens les moyens de se défendre contre les décisions arbitraires. En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, le simple citoyen est mieux protégé à la fois contre l'injustice de l'imposition et l'irrégularité de la perception. On fait vite justice à ses plaintes d'avoir payé en trop. Je déplore la tendance que le Gouvernement semble favoriser depuis dix ans et selon laquelle on traite les affaires publiques qui intéressent tout le monde comme si elles n'intéressaient personne, sauf ceux qui sont revêtus de l'autorité gouvernementale. Au nom de mes collègues et au mien, je préconise le partage de l'autorité personnelle dans le service public et la liberté d'accès aux tribunaux impartiaux pour ceux de nos citoyens qui se croient victimes d'injustice ou de mauvais traitements. Nous croyons aussi que la population maîtresse de l'Etat et non pas sa servante, a droit à une comptabilité régulière et honnête.

La poursuite de la guerre entraînait inévitablement un accroissement formidable de la dette et des impôts, mais on pouvait éviter de réduire dans la même proportion le principe de la comptabilité et aussi d'augmenter les dépenses ordinaires, abstraction faite des dépenses de guerre, au lieu de les abaisser comme le Gouvernement l'avait promis lorsqu'il est entré en fonctions. Les dépenses réelles sont passées, en effet de \$413,032,000 pour l'année financière 1938-1939 à \$630,215,000 en 1943-1944.

Comment peut-on justifier une telle augmentation lorsque tous les gens travaillent et que la demande de services publics a diminué? Si l'on fait preuve d'une telle imprudence lorsqu'il s'agit d'affaires de routine, que doit-on conclure des dépenses se chiffrant par des milliards de dollars destinées à la guerre? Quiconque se pique de patriotisme ne veut pas user de parcimonie envers nos forces armées. D'un autre côté, il ne faut pas limi-

ter l'appui que nous pouvons donner à nos soldats en laissant une multitude de dépenses inutiles accaparer les ressources de la nation. Quelle est la situation? Les contribuables l'ignorent. Les députés n'en savent pas plus long. La création d'un comité des dépenses de guerre a pendant quelque temps calmé leurs craintes, bien que la majorité des membres de ce comité fussent des partisans du présent Gouvernement et que le plus grand rempart de nos libertés, la presse, fut rigoureusement exclue de ses délibérations.

Les gens du pays ont le droit de savoir si la plus importante de leurs entreprises a été conduite efficacement, honnêtement et avec prudence. Le comité des dépenses de guerre a perdu la confiance du public, et pour cette raison j'estime qu'il devrait être aboli. Ses séances sont une perte de temps; ses délibérations une moquerie; et il ne remplace pas d'une manière satisfaisante le comité des comptes publics ou tout autre comité qui pourrait être institué. Tout y est secret et l'on cache la vérité. Ce n'est pas un organisme qui a le courage d'exposer les faits tels qu'ils sont. En sommes-nous rendus au point où relativement à ces énormes dépenses, nous ne pouvons écouter que la voix fatiguée de ce Gouvernement épuisé?

Le pays est à la croisée des chemins. L'un conduit aux sphères d'activité humaine et l'autre à des restrictions plus sévères et à l'enrégimentement par l'Etat. Il faut une mise de fonds de \$5,000 en outillage pour employer un ouvrier dans l'industrie. Le Parlement devrait faire preuve de logique en adoptant des moyens propres à encourager la prospérité et l'emploi d'après-guerre. Quand de tels placements dans l'industrie privée cesseront d'intéresser l'individu, l'embauchage de nos gens incombera à l'Etat. L'entreprise cesse d'être générale et l'initiative n'est plus personnelle puisque un monopole gouvernemental fixera notre marche et dictera notre destinée. Nous voyons donc les vieux réactionnaires qui sont à votre droite, M. l'Orateur, démolir l'entreprise privée à coups d'impôts et les voix nouvelles d'une vieille doctrine socialiste prêcher l'étatisation. Le parti conservateur progressiste offre une alternative progressiste et créatrice à un peuple résolu à maintenir la liberté individuelle et la force virile qui a édifié notre pays, cette même liberté et cette même virilité d'où doivent naître la nécessité vitale de l'initiative et de l'entreprise privée, si le Canada doit atteindre la destinée qu'il mérite comme le pays le plus progressiste et le plus prospère qui existera dans l'après-guerre.

Nous comptons que la paix reviendra bientôt. De rapides changements suivront inévitablement. En toute conscience, notre première obligation doit être envers les familles de